

N°5



Tout est compliqué
et trop long avec vous

Faux!

La loi prévoit des procédures pour mieux garantir les droits des personnes

Du fait de la complexité des démarches administratives, le mandataire judiciaire à la protection des majeurs accompagne la personne dans ses démarches pour qu'elle accède plus rapidement à ses droits. Par exemple pour vendre la maison de la personne, le mandataire doit faire une demande au juge qui doit donner son autorisation. Cela peut prendre du temps.